



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

ARRETE

Portant renouvellement et modification de l'arrêté du 26 mars 2015, constitutif du conseil citoyen de la ville de Dinan (quartier prioritaire de la Fontaine des Eaux- QP 022007)

**Le PREFET des COTES D'ARMOR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU la Loi N° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU la circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU l'avis favorable de la ville de Dinan au renouvellement du conseil citoyen rendu le 29 mars 2018 ;
- VU l'avis favorable du CCAS de DINAN au renouvellement du conseil citoyen rendu le 29 mars 2018 ;
- VU l'avis favorable de Dinan Agglomération au renouvellement du conseil citoyen rendu le 6 avril 2018

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

*** Collège des habitants : 14 représentants titulaires**

Collège habitants titulaires:

- Mme Brigitte BELOT, 71 Cité Bretonnière, 22 100 Dinan
- Mme Saadia BERGAM, 22 Cité Lécuyer, 22 100 Dinan
- Mme Françoise HORVENO, Escalier 2- Résidence Les Essarts, 22100 Dinan
- Mme Claudette LE FOUL, 247 Cité Bretonnière, 22 100 Dinan
- Mme Géraldine LE GAILLARD, 43 Cité Bretonnière, 22 100 Dinan
- Mme Jeannette QUINQUIS, 306 Cité Bretonnière, 22 100 Dinan
- Mme Anne-Marie RONDELLE, 130 Cité de la Bretonnière, 22100 Dinan
- M. Soihili ABOUDOU, 173 Cité Lécuyer, 22 100 Dinan
- M. Christophe CARRIOU, 246 Cité Bretonnière, 22 100 Dinan
- M. Saïd HINAF, 74 Cité Lécuyer

- M. Sébastien LEROUX, Cité Lécuyer
- M. Jérôme LEROY, 101 Cité Lécuyer
- M. Denis PATIN, 138 Cité Lécuyer, 22 100 Dinan
- M. Gérard VARIN, 191 Cité Bretonnière

* collège associatif et acteurs locaux : 10 représentants titulaires

- La CHAMAILLE, L'Atelier du 5 bis Rue Gambetta, 22 100 Dinan
- Chemin du Savoir, Maison des associations- 22 100 Dinan,
- Compagnons Bâisseurs, 324, cité Amiral de la Bretonnière 22 100 Dinan
- Dinan Habitat, 14 Boulevard de l'Europe, 22 100 Dinan,
- Ecole de La Ruche, rue Maurice Tardivel, 22 100 Dinan,
- Association des parents d'élèves de la Ruche, rue Maurice Tardivel, 22 100 Dinan
- Confédération Nationale du Logement, Pavillon Lucile, Cité Lécuyer, 22 100 Dinan
- Consommation Logement et Cadre de vie, Pavillon Véléda, Cité Lécuyer 22 100 Dinan,
- Bienvenue du Quartier de la Fontaine des Eaux, 264 Cité Lécuyer, 22 100 Dinan
- Association Ap'arte, 118 rue de Saint-Malo, 22 100 Dinan

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen dispose d'un règlement intérieur validé depuis le 3 mai 2016, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dinan est reconnu comme personne morale porteuse du conseil citoyen.

Cette structure assure la prise en charge du fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes de neutralité et d'indépendance.

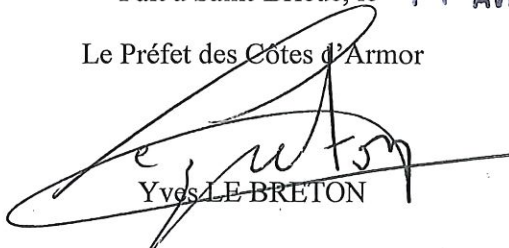
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Une mise à jour des membres constituant le conseil citoyen sera réalisée chaque année afin de prendre en compte les éventuels départs et arrivées des membres du conseil citoyen.

ARTICLE 5 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Brieuc, le 11 AVR. 2018

Le Préfet des Côtes d'Armor



Yves LE BRETON